

Résumé des changements du second rapport

CÔTE-NORD

Dans la région de la Côte-Nord, la Commission de la représentation électorale a porté une attention particulière à la circonscription de René-Lévesque à l'occasion de son rapport préliminaire en 2008. Elle avait proposé de lui ajouter certaines municipalités situées au sud de la rivière Saguenay afin d'y corriger une situation d'exception négative imminente.

Toutefois, à la suite des auditions publiques, elle propose dans son second rapport de maintenir la circonscription de René-Lévesque à ses limites actuelles pour assurer le respect des communautés naturelles de part et d'autre de la rivière Saguenay. La Commission préfère donc lui reconnaître un statut d'exception que de l'agrandir vers une autre circonscription – celle de Duplessis – ce qui aurait pour conséquence d'y déplacer, de façon arbitraire, la situation d'exception négative.

Quant à la circonscription de Duplessis, il est proposé de la modifier légèrement dans sa partie nord pour l'ajuster davantage aux limites de la région administrative.